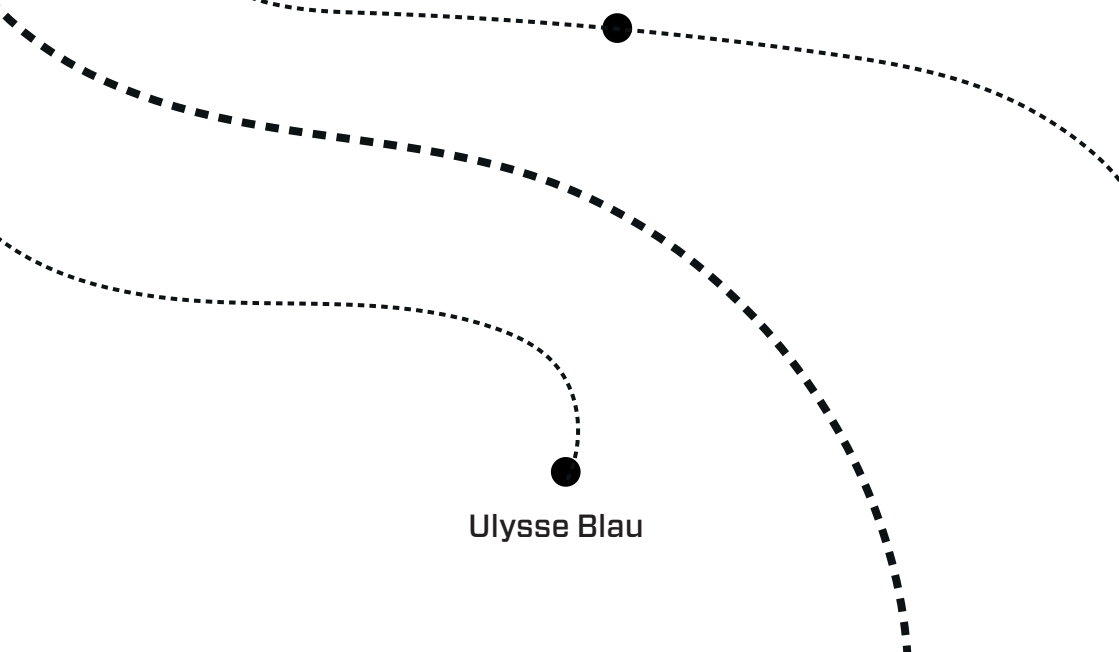
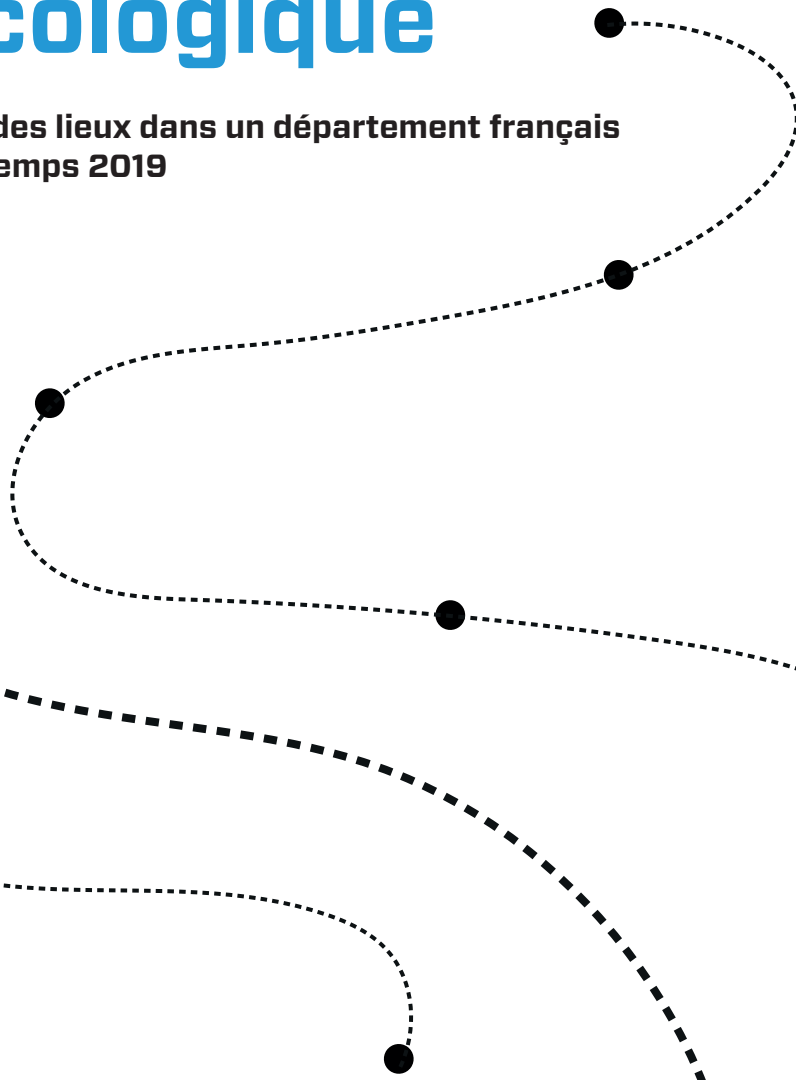




Les maires et la transition écologique

État des lieux dans un département français
Printemps 2019



Ulysse Blau

Table des matières

<i>Avant-propos</i>	3
<i>Introduction : Qu'est-ce que la transition écologique ?</i>	6
<i>Le pouvoir: Qui ? Comment ?</i>	10
Qui sont les maires rencontrés ?	
La commune rêvée des maires	
Comment les citoyens s'impliquent-ils dans la vie de la commune ?	
La politique de regroupement et ses conséquences	
Quelles sont leurs relations avec les autres institutions ?	
La CdC : la bonne échelle administrative pour soutenir la transition écologique	
<i>État des lieux : Qu'est-ce qui est mis en œuvre ?</i>	22
C'est quoi l'écologie pour un maire ?	
Qu'en est-il de l'agriculture et de l'alimentation dans les communes ?	
L'eau potable, une ressource prise pour acquise	
L'énergie dans les communes	
Quelle est la résilience des communes en cas de crise ?	
Le numérique au service de la transition écologique ?	
<i>Conclusions et pistes de réflexions</i>	31
Conclusion de l'état des lieux	
Conclusions personnelles	
Pistes de réflexions	
<i>Annexe 1 : Méthodologie</i>	36
Sélection des communes et définition du trajet	
Construction du questionnaire	
Prise de rendez-vous	
Interview des maires et retranscription	
Analyse des résultats	
Une étude indépendante et autofinancée	
Limites de l'étude	
<i>Annexe 2 : Questionnaire</i>	39

Avant-propos

Je m'appelle Ulysse Blau, je suis un Parisien de 27 ans, ingénieur en bioressources.

Du 15 avril au 15 juillet 2019, j'ai réalisé un périple à vélo dans le département du Calvados (Normandie) en allant à la rencontre des maires dans le cadre d'entretiens individuels avec eux sur la gouvernance et l'exercice de la démocratie locale et la transition écologique telle qu'ils la ressentent et qu'ils la vivent. Tous les maires ont répondu au même questionnaire.

Ce texte est le compte-rendu de cette enquête libre et indépendante.

EN BREF

La méthodologie et le questionnaire sont disponibles en annexes 1 et 2.



Une étude auto-organisée et autofinancée

J'ai organisé cette aventure dans l'optique de partager ensuite la connaissance et l'expérience qui en sortiraient. Très rapidement, le choix d'être **indépendant financièrement** s'est imposé. Cette indépendance me permet de rendre compte de tout ce que j'ai vu, découvert ou compris, en toute liberté et honnêteté. De plus, pour les maires, il est plus facile de se confier à un enquêteur indépendant plutôt qu'à un fonctionnaire d'État ou un employé d'une entreprise de l'énergie ayant un intérêt économique.

Le vélo comme moyen de transport

Afin de réduire le prix des déplacements, le **vélo** m'a semblé la solution idéale.

Il est plus rapide que la marche à pied, sans consommation de carburant, silencieux et profitant d'un grand capital sympathie.

Se loger chez l'habitant, l'expérience humaine

J'ai choisi de m'en remettre totalement à la vie locale et de **dormir chez l'habitant**.

J'ai opté pour l'aventure et décidé de ne pas planifier. Quelques amis d'amis m'ont hébergé sur la route, mais l'immense majorité du temps j'ai dormi chez des personnes que je ne connaissais pas encore le matin même. Je quittais une maison le matin sans savoir où j'allais dormir le soir.

Combien de temps a duré l'étude ?

Trois mois. Je suis parti de Paris à vélo le 10 avril 2019. De mi-avril à mi-juillet 2019, j'ai rencontré un maire par jour ouvrable, le week-end étant réservé à la compilation des informations recueillies pendant la semaine.

Quel a été le coût total de l'étude ?

Le vélo d'occasion, réparé par mes soins m'a coûté au total 280 euros.

Les frais de bouche s'élèvent à 890 euros, mes hôtes m'ayant quasiment systématiquement invité à dîner avec eux.

Soit un total de moins de **1 200 euros sur trois mois**.

EN BREF

Une étude de trois mois libre et indépendante, réalisée à vélo auprès de plus de soixante maires du Calvados pour faire un état des lieux de la transition écologique.

Pourquoi choisir le Calvados comme terrain d'étude ?

Pour la diversité de ses communes

Dans le Calvados, il y a de très **grandes villes** comme Caen, des villes moyennes, des très **petites communes** comme Périgny (54 habitants)¹, des communes au bord de la **mer**, dans les **terres**, des communes **touristiques**, des communes au passé **industriel**, d'autres très **agricoles**...

Impossible de les visiter toutes. C'est pourquoi j'ai tiré au hasard les communes.

Je souhaitais rencontrer cette réalité territoriale dont je suis si éloigné. Car les communes de moins de 3 000 habitants représentent 90 % des communes de France et regroupent 30 % de la population.

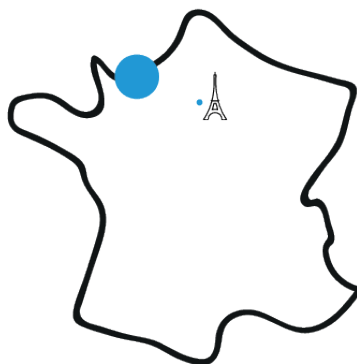
Je n'ai pas cherché à ce que les communes sélectionnées soient statistiquement « représentatives » du Calvados et encore moins de la France. C'est une **étude** purement **qualitative** avec quelques éléments quantitatifs.

Pourquoi étudier les communes à l'échelle d'un département ?

Étudier des communes proches les unes des autres m'a permis de passer **peu de temps** sur la route, en ne roulant en moyenne que 15 à 20 km par jour, tout en pouvant analyser la **dynamique** entre des communes voisines. Au-delà d'informations sur l'interaction, interviewer des maires de **communes voisines** m'a donné des visions différentes d'une même situation.

EN BREF

- Une grande diversité des communes du Calvados.
- Une étude qualitative.



¹ Le Calvados compte 536 communes. 299 communes (55%) ont moins de 500 habitants, 103 (19%) entre 500 et 1 000, 127 (24%) entre 1 000 et 10 000, 6 (1%) entre 10 000 et 100 000 (1%) et 1 (0,2%) plus de 100 000. Ces pourcentages sont similaires au niveau national.

Introduction

Qu'est ce que la transition écologique ?

Définitions

Absence d'une définition consensuelle

La transition écologique est un concept théorisé dès 2008 par **Rob Hopkins**¹, un enseignant anglais en permaculture, qui invite à « prendre conscience, d'une part, des profondes conséquences que vont avoir sur nos vies la convergence du **pic du pétrole** et du **changement du climat** et, d'autre part, de la nécessité de s'y préparer concrètement en mettant en place des solutions fondées sur une vision positive de l'avenir »².

En France, ce concept a été redéfini en 2013 par l'État dans le cadre du **Livre Blanc** sur le financement de la transition

écologique comme « la nécessité pour nos économies de rendre leur évolution compatible avec les ressources finies de la planète et le maintien des régulations naturelles indispensables à la vie telles que le climat ou le fonctionnement des écosystèmes ».

Définition personnelle

La transition écologique, c'est s'**adapter** à un monde qui **change**, tout en allant vers un monde **meilleur**.

La transition écologique c'est tendre vers un monde où chacun mange à sa faim des produits frais et de qualité, où chacun a accès à une eau pure et à un air sain. Un monde où le travail se trouve à quelques kilomètres de chez soi,

1 Rob Hopkins apparaît dans les documentaires « Demain » et « Qu'est-ce-qu'on attend ». Il est l'auteur du **Manuel de Transition** (sorti en France en 2010 aux éditions écosociété).

2 <https://www.entransition.fr>

un monde où on a le temps de prendre le temps, d'être avec ceux qu'on aime et de profiter de ce qui existe.

Mais c'est aussi **le chemin** que nous empruntons pour y arriver, les étapes successives, la façon de prendre des décisions. Chaque contexte est unique, et la transition écologique c'est aussi un **processus** parfaitement **adapté** à la situation locale, en fonction de la réalité, des envies et besoins des habitants.

C'est par exemple prioriser la relocalisation de l'agriculture et l'accès à des légumes cultivés dans un rayon de 10km, dans une ferme privilégiant l'emploi et faisant vivre l'économie locale. C'est aussi la mise en place d'**actions collectives** menées par les habitants de la commune, qu'il s'agisse de l'entretien de la salle communale ou de l'organisation d'un festival des voisins. Ou encore l'implication des conseillers municipaux et des habitants dans des comités thématiques sur l'école, la gestion de l'eau ou encore le soutien aux commerçants locaux.

C'est la vision d'une France vivante où chaque commune est un **centre**, et n'est pas un hameau perdu trop loin des grandes villes.

EN BREF

La transition écologique, c'est s'adapter à un monde qui change, tout en allant vers un monde meilleur.

Enjeux et questionnements au cœur de l'étude

Où en sommes-nous aujourd'hui en France ? Qu'est-ce qui est mis en place dans les communes pour protéger les emplois agricoles et en créer de nouveaux ? Pour gérer localement la production d'énergie et limiter sa consommation ? Pour garantir un accès à l'eau potable pour tous ?

Est-ce que les citoyens sont impliqués dans la vie communale ? Le sont-ils dans la réflexion sur le futur de leur commune ? Si oui, comment ? Quelles sont les méthodes et les outils utilisés pour favoriser la vie associative locale ?

Qui a le pouvoir de mettre en place les éléments de la transition écologique ? Les communes ? Les intercommunalités ? Les départements ? Les régions ? L'État ? L'Europe ?



Comment fonctionnent concrètement les prises de décisions impactant la vie des habitants ?

Je me suis **posé** toutes ces **questions**. Et ne sachant y répondre, j'ai décidé d'aller trois mois sur place, **sur le terrain**, me rendre compte par moi-même de la situation, et faire un **état des lieux** de la **transition écologique** dans les communes.

EN BREF

Où en est-on dans les communes en termes de gestion des ressources (eau, énergie, agriculture) et de politique locale ?

Pourquoi s'intéresser aux communes et aux maires ?

Les communes, telles qu'elles existent en France, sont uniques au monde. Créées à la **Révolution française**, elles avaient pour objectif d'intéresser le peuple au gouvernement en créant des instances de pouvoir hyper-locales. Rares sont les pays à avoir un découpage administratif aussi fin, aussi près du terrain et des habitants. La commune, c'est la **réalité du terrain**. S'intéresser à cette cellule de base était une évidence.

Pourquoi aller rencontrer les maires ? Ce sont les hommes et les femmes de pouvoir les plus **proches des citoyens**. Ce sont eux qui arpentent tous les jours le sol des milliers de communes françaises, qui parlent avec les habitants, les écoutent, et qui sont eux-mêmes des habitants. Ils vivent sur le terrain. Ils sont la base de l'organisation politique française. Ils sont la **démocratie**. Ils sont ceux qui sont investis du pouvoir de l'État à l'échelle la plus fine.

Les maires des communes de France savent ce qu'il se passe chez eux, aussi bien sur la scène publique que dans les coulisses. Ils représentent et guident les habitants. Ils reçoivent les reproches et les félicitations.

J'ai fait le choix de m'intéresser aux maires pour toutes ces raisons. C'était la façon la plus **simple** et la plus **rapide** d'avoir une vision à la fois globale et précise de ce qu'il se passe sur le territoire de la commune et de ses environs, de ce qui fonctionne et de ce qui a échoué, des tentatives, des blocages et des soutiens.

Pour éviter que mes interviews ne deviennent des supports de campagne en vue des élections municipales, j'ai fait le choix de **rendre anonymes** toutes les **données recueillies**. Ainsi, les maires n'avaient aucun intérêt à me prouver à quel point leur mandat était une réussite. Ils pouvaient me parler librement de leurs essais, de leurs échecs, de leurs doutes, de leurs peurs et de leurs espoirs.

EN BREF

La commune, c'est la réalité du terrain. Les maires sont la base de l'organisation politique française.

Le pouvoir : Qui ? Comment ?

Pour comprendre la situation en termes de transition écologique, je me suis intéressé aux différentes dynamiques de pouvoir communal.

Qui sont les maires rencontrés ?

Le maire est un homme sénior

Les maires rencontrés sont le plus souvent des **hommes** relativement **âgés**. Parmi les maires tirés au hasard, 21 % sont des femmes. La moyenne d'âge est de 61 ans. Ce constat se retrouve dans les conseils municipaux de petites communes.

« Deux femmes qui ont la trentaine ont accepté de rejoindre le conseil municipal, mais c'était pas facile. »

- maire d'une commune de moins de 300 habitants.

Une démocratisation de la fonction de maire

Les maires ne sont plus systématiquement les notables ou les agriculteurs de la commune. Il y a toujours quelques maires qui le sont de père en fils, et des agriculteurs maires (10 % des maires du panel retenu sont agriculteurs, actifs ou retraités), mais la **diversité des métiers des élus** est grande aujourd'hui, de l'employé d'une cantine de collège au PDG d'une grande entreprise.

Il ne cumule pas de mandats

Peu de maires ont d'autres mandats d'élus locaux. Certains sont en charge de syndicat d'eau ou de syndicat scolaire¹, mais très souvent, les maires ne sont « que » maire, en plus d'une éventuelle activité professionnelle (41 % des maires rencontrés sont à la retraite).

¹ Le concept de syndicat est expliqué page 15

Une grande liberté due à l'absence d'appartenance partisane

Très peu sont membres d'un **parti politique** (20% le sont ou l'ont été). Ils le sont quand ils sont à la tête d'une grande ville, ou qu'ils souhaitent le devenir. Et c'est aussi le cas de leur conseil municipal : personne n'a d'étiquette, tout le monde travaille ensemble pour le bien de la commune. Un maire d'une commune de moins de 500 habitants me le confirme : **« Il n'y a pas de politique ici, je ne connais même pas les opinions politiques de mes conseillers »**.

Le maire n'est pas un personnage politique à part comme il peut être perçu dans les grandes villes. C'est un voisin, il fait ses courses comme tout le monde, il est **accessible**.



Une pratique solitaire du rôle de maire

Le maire est au centre de la vie de la commune. Il est présent pour tous, ce qui se ressent dans la **quantité d'heures** qu'un maire dédie à sa commune. La moyenne est d'une trentaine d'heures par semaine et un maire sur trois y consacre plus de 35h. Rares sont ceux qui réussissent à déléguer. La quasi-totalité des responsabilités restent aux mains des maires, qui pour certains s'appuient sur leurs adjoints. Dans quelques rares mairies, des conseillers municipaux peuvent être responsables d'une tâche précise.

La commune rêvée des maires

Une question de l'interview portait sur « la commune de vos rêves ». La réponse peut sembler triviale, mais la première chose à laquelle pensent les maires, c'est à 80 % de voir des **habitants heureux, discutant dans les rues**.

L'autre élément majeur qui fait partie de cette vision, c'est la **présence du végétal**, que ce soit la jolie fleur en pot, l'arbre et son feuillage, voire la « nature qui reprend ses droits » (60 %).

Le troisième élément fort est la question de la **place de la voiture dans le bourg**, qu'il s'agisse de sa vitesse ou de son emprise de stationnement (27 %), mais aussi des alternatives autour des modes de déplacements.

Ensuite seulement, les maires abordent les sujets de la propreté, des services publics ou des commerces de proximité (20 %).

EN BREF

- **Le maire est avant tout un habitant, pas un politicien.**
- **Sa priorité reste le bien-être de ses concitoyens.**

Comment les citoyens s'impliquent-ils dans la vie de la commune ?

Du point de vue des maires, l'implication des habitants, que ce soit via des associations ou directement avec la mairie, est de **plus en plus faible** et très souvent de façon ponctuelle. Il est difficile de trouver des gens qui acceptent de s'investir sur le long terme, ou de prendre des responsabilités comme président d'association ou conseiller municipal.

« On sollicite de temps en temps, mais bon, c'est un peu toujours les mêmes qui répondent [...] et beaucoup sont déjà au conseil municipal. »

- maire d'une commune de moins de 300 habitants

EN BREF

Les maires ont de plus en plus de mal à mobiliser leurs concitoyens.



Implication des habitants à travers l'école

La principale implication reste celle autour de l'école. Les associations de parents d'élèves sont très actives et font vivre la commune, en organisant par exemple des événements. C'est **via l'école** que les gens apprennent à se connaître, qu'ils échangent et qu'ils ont des **projets communs**. Ce qui explique pourquoi les communes se battent si fort pour conserver « leur » école. Une école n'est pas qu'un lieu avec des bancs, des élèves et des enseignants, c'est un lieu de vie, un centre d'attraction.

Grâce à une école, les commerces peuvent vivre, car les parents achètent le pain en allant chercher les enfants. Et puis une cour de récréation en journée ou une sortie d'école anime un village. Ça court, ça crie, ça vit. On se retrouve entre parents, on échange. Sans école, il n'y aurait rien de tout ça.

EN BREF

L'école reste le centre de la vie de la commune.

« C'est grâce aux élèves que les gens arrivent à se connaître. »

- maire d'une commune de moins de 1000 habitants



Pour des petites communautés

L'implication est aussi une affaire de communauté. Les gens vont plus facilement **s'impliquer** quand les bénéfices sont pour eux, ou pour leur **entourage**. On trouvera beaucoup d'habitants dans une réunion publique concernant un projet qui va impacter leur quartier. Les parents vont s'impliquer pour que leurs enfants puissent partir en sortie scolaire et les voisins pour la fête des voisins. Mais dès que le cercle des bénéficiaires est trop grand ou trop lointain, les gens s'impliquent plus difficilement.

La fête des voisins organisée par une commune dans la salle communale a des chances de n'attirer que ceux habitant à proximité de cette salle. Les « voisins » qui habitent plus loin ne se sentiront pas impliqués, pas concernés et ne participeront pas.

EN BREF

Les gens ont plus de facilité à s'impliquer quand les bénéfices sont pour eux ou pour leur entourage.

Comment encourager l'implication locale ?

Pour qu'une commune vive et puisse envisager une transition écologique, la participation des habitants est capitale. La plupart des élus cherchent à **impliquer leurs concitoyens**. Des **méthodes** se montrent **efficaces**. Dans une commune a été institué un **conseil municipal des enfants**. Les jeunes se voient confier un budget : à eux de proposer des idées, de monter

le projet, de rassembler les devis et de suivre le processus jusqu'à la réalisation.

Dans le cadre de cette démarche participative, des bancs pour les anciens et des poubelles aux arrêts de bus ont été installés. Cette technique permet de former de **futurs citoyens** au travail collectif dans un but partagé et d'impliquer les parents qui ne pourront refuser d'aider leurs enfants.

Dans une autre commune un groupe de **personnes âgées** est responsable de l'**entretien des plantes** du bourg. Ce groupe de bénévoles est accompagné par un adjoint et les services techniques. Grâce à ces activités, les personnes âgées se retrouvent pour faire autre chose que de jouer aux cartes, elles participent à l'embellissement et à la vie de la commune, et se sentent valorisées.

La réussite de ces deux initiatives tient à la **qualité de l'animation** par les élus et à la prise en considération des apports des bénévoles.



EN BREF

Il existe une multitude d'exemples inspirants pour impliquer les citoyens, comme le conseil des enfants ou les bénévoles seniors.

Les jeunes du Calvados

Pendant les trois mois de mon périple, j'ai rencontré **peu de jeunes** entre 18 et 35 ans en dehors des grandes villes. Ceux que j'ai croisés étaient parents de jeunes enfants et installés dans un pavillon depuis la naissance de leur premier enfant.

La politique de regroupement et ses conséquences

De multiples compétences communales

Historiquement, les communes ont les pleins pouvoirs sur leur territoire. Avec le temps, ce pouvoir a été découpé en « compétences ». Il y a la compétence « eau potable » « scolaire », « état civil », « tourisme » ou encore « permis de construire »....

Un transfert des compétences

Pour faciliter la gestion, les communes ont mis en commun certaines compétences. Ainsi se sont formés les **syndicats spécialisés de communes** : un syndicat pour gérer l'eau d'un même bassin versant, un autre pour gérer les écoles d'un même secteur. Les syndicats étaient très efficaces. Ils permettaient aux communes de se regrouper sur les compétences qu'elles jugeaient nécessaires de partager. Ils sont, depuis la **loi NOTRe** (2015), systématiquement remplacés par les Communautés de Communes (CdC) (voir encadré page suivante).

La loi a aussi poussé les CdC à fusionner entre-elles.

Une majorité de maires estiment que les CdC détiennent aujourd'hui trop de compétences et que leur fonctionnement est très hiérarchique, surtout depuis les fusions.

« Avant la fusion nous étions une petite CdC de 7 600 habitants. Ça renforçait plutôt les communes, ça nous aidait beaucoup et on était hyper réactifs parce que c'était une petite CdC. Aujourd'hui [après la fusion] nous sommes 76 000 habitants. C'est une grosse machine et comme toute grosse machine, la réactivité n'est pas le maître mot, tout prend du temps. »

- maire d'une commune de moins de 1 500 habitants

DÉFINITION**"Communauté de communes" (CdC)**

Une Communauté de Communes (« CdC ») est un groupement de communes. Elles mettent en commun des compétences et des moyens humains, techniques et financiers.

Au départ, la CdC est une organisation souhaitée par les communes et qui ne connaît aucune restriction de taille. En 2015, la loi NOTRe impose le regroupement de toutes les communes en CdC de plus de 15 000 habitants. Ce minimum de population revient à obliger les CdC à fusionner.

La taille des nouvelles CdC résulte en un trop grand nombre de délégués aux réunions. Il faut donc restreindre les possibilités de participation des conseillers et des adjoints de chaque commune.

Pour les territoires plus peuplés, on emploie les termes de Communautés d'Agglomération ou de Communautés Urbaines. Pour la simplicité de lecture, je n'utilise que le terme CdC.

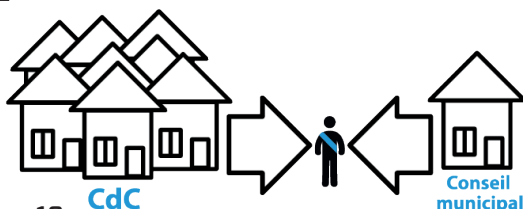
Déconnexion entre CdC et conseillers

L'impact de la modification de la CdC sur la démocratie au niveau du territoire n'est pas anodin : la CdC, particulièrement dans sa forme fusionnée, participe à la **déconnexion** entre le conseil municipal et les instances de prise de décision.

Dans la quasi-totalité des cas, il n'y a qu'une seule personne du conseil municipal qui peut siéger à la CdC, et c'est très souvent le maire.

Une large part des compétences étant maintenant gérée à l'échelle intercommunale, le **maire** se retrouve **seul**. Les conseillers, autrefois impliqués directement dans les choix concernant la commune via le conseil municipal, se retrouvent sans lien direct avec le centre de prise de décision. Et le maire, devenu le seul représentant de sa commune, se retrouve submergé de travail. Un maire d'une commune de moins de 300 habitants me confie :

« La CdC est devenue une usine à gaz, et donc les élus autour de moi, ça les a éloignés, on a l'impression qu'on est devenu très minoritaires ».



La concentration des pouvoirs et des responsabilités, entre les seules mains du maire a été aggravée par la fusion « forcée » des CdC.

« Les conseillers sont résignés et ça n'améliore pas la confiance des habitants dans le système. »

- maire d'une commune de moins de 300 habitants

EN BREF

L'obligation de se regrouper en structures toujours plus grosses limite la participation des conseillers municipaux aux prises de décisions.

Une tendance au regroupement

Les communes subissent diverses pressions d'ordre économique, politique ou légal qui les obligent à se rassembler. La création de **Communes Nouvelles** (voir encadré page suivante) est fortement encouragée. Et la fusion de CdC existantes en CdC d'au moins 15 000 habitants a été imposée.

« Il y avait une pression qui était tellement forte pour passer en Commune Nouvelle, j'ai pas compris cette pression, du jour au lendemain, comme si notre vie en dépendait, mais ça n'avait pas de sens. Alors, on a refusé. »

- maire d'une commune de moins de 300 habitants

Mais pourquoi vouloir tout regrouper ?

L'argument phare des regroupements de communes en Communes Nouvelles ou en CdC toujours plus grosses est la **réduction des coûts**. Beaucoup de maires pensent qu'en réalité, c'est l'inverse qui se produit. Le regroupement des communes (sous forme de CdC ou de Communes Nouvelles) appellent à une professionnalisation des acteurs. En remplaçant le travail bénévole des maires, des adjoints et des conseillers² par celui d'entreprises, les coûts augmentent.

² Les conseillers municipaux sont bénévoles. Le maire et les adjoints touchent une indemnité mensuelle relativement faible comparée au nombre d'heures investies par les élus. Il faut être maire d'une commune de plus de 3 500 habitants pour toucher 100 euros de plus que le SMIC.

DÉFINITION**" Commune Nouvelle "**

Le terme « Commune Nouvelle » désigne des communes ayant fusionné après 2010 en une seule entité.

Ce concept de fusion n'est pas nouveau, il avait déjà été proposé aux communes par le gouvernement dès 1971, sans grand succès. Pour qu'une fusion ait lieu, il faut que chaque conseil municipal des communes concernées vote à l'unanimité en faveur de la fusion.

La consultation de la population n'est pas obligatoire.

Les conseillers des communes fusionnées forment le conseil municipal de la nouvelle commune et un maire est élu parmi eux.

Les « ex-maires » deviennent des « maires délégués ». Les décisions concernant toutes les communes fusionnées sont prises comme dans une commune classique.

Alors, pourquoi parle-t-on de réduction des coûts ?

L'argument de la réduction des coûts passe notamment par l'augmentation des volumes d'achats permettant la baisse des tarifs. Mais certains maires ont vu des coûts d'entretien augmenter après regroupement de commandes, comme ce maire d'une commune de moins de 1 000 habitants : *« Pour l'élagage, on faisait appel à un artisan local. Avec le rassemblement, on doit passer par la CdC qui mandate une grosse boîte qui sous-traite au même artisan local. Mais au final ça coûte plus cher. »*

La grande taille des Communes Nouvelles et des CdC implique que les maires ont moins de temps pour s'intéresser à la réalité de tous les habitants. Ils doivent acheter les services d'experts et d'Assistants à Maîtrise d'Ouvrage pour les renseigner sur ce qu'il se passe sur leur territoire, services inutiles du temps des élus de petites structures.

EN BREF

L'argument phare des regroupements en CdC et en Communes Nouvelles est la réduction des coûts. Cet élément n'est pas toujours une réalité.

Quelles sont leurs relations avec les autres institutions ?

Une question d'argent

Les relations que les communes entretiennent avec le département, la région, les services de l'État et l'Europe sont quasi-uniquement d'ordre financier. L'objectif est d'obtenir des **subventions**.

Les dossiers peuvent être compliqués, mais quand l' élu a un contact direct avec une personne au sein de l'instance, tout est plus simple, que ce soit pour l'obtention de subventions ou dans le cas d'une procédure administrative.

Le département vu comme un partenaire

Les maires sont très proches du département. Ils le considèrent comme leur plus grand soutien. Notamment grâce à l'action des **conseillers départementaux** qui sont vus comme de réels interlocuteurs, à qui on peut poser des questions et recevoir des réponses. C'est aussi un partenaire financier via l'attribution de subventions.

Une région absente

La région est très peu présente pour les communes. Beaucoup de maires n'ont aucun lien avec elle, car ils estiment leurs communes trop petites pour intéresser la région. Certains maires parlent de subventions, mais dans l'ensemble, les maires n'interagissent pas directement avec la région. La relation se fait via la CdC.

Les services de l'État à travers la préfecture

Les maires ont des ressentis divers au sujet de la préfecture et de la sous-préfecture.

Il semble que ces différences viennent de la présence, ou non, de **contacts directs** entre le maire et le préfet ou le sous-préfet. Si le contact humain existe, la relation est bien vécue.

« Étant vice-président de la CdC, j'ai beaucoup de contacts avec la préfecture. Donc forcément ça facilite le contact pour d'autres sujets. »

- maire d'une commune de plus de 5 000 habitants

Et l'Europe ?

« *L'Europe c'est loin* » est une phrase que m'ont dit quasiment tous les maires. Bien que techniquement l'Europe, ça soit ici, les communes n'ont pas de relations avec l'Europe, qu'elles soient d'ordre financier, culturel ou autre. La complexité des dossiers de demande de subventions, la distance physique avec les centres du pouvoir européen et l'absence d'ancrage des députés européens font de l'Europe un élément lointain. Comme l'explique l'un des maires rencontré : « *L'Europe, ici, c'est un drapeau* ».

EN BREF

- Les subventions à la base de toute les relations avec les autres institutions.

- Quand les maires ont des contacts au sein des institutions, les procédures sont plus faciles.



La CdC : la bonne échelle administrative pour soutenir la transition écologique

Une question majeure que je me suis posée tout au long de ce périple était de savoir quelle est l'instance la plus pertinente pour mener la transition écologique, l'initier et la soutenir.

J'ai découvert que quel que soit ce qu'on entend par « transition écologique », les maires sont unanimes : la **CdC** est une **alliée** dans ce domaine-là. En effet, les CdC, par leur puissance économique, politique et en moyens humains, peuvent commander ou réaliser des études inaccessibles aux communes (financièrement ou simplement en termes de connaissances), initier des politiques de gestion des ressources et appliquer des bonnes pratiques dans l'ensemble du territoire de la CdC.

Les maires peuvent avoir un avis acerbe sur la CdC, concernant les transferts de compétences de la commune à la CdC et à quel point la CdC éloigne du centre de décision les habitants, les conseillers et même les maires, mais ils sont unanimes sur le fait que la CdC est une alliée en termes de **transition écologique** pour leur commune.

Et dans chaque CdC, il y a toujours un maire plus sensible que d'autres qui pousse la CdC à prendre plus d'initiatives dans le sens de la transition écologique.

« La CdC est plus qu'une alliée. Ça doit se passer au niveau de la CdC » me confirme un maire.

EN BREF

La CdC perçue par les maires comme une alliée pour la transition écologique dans les communes.



État des lieux: Qu'est-ce qui est mis en oeuvre ?

C'est quoi l'écologie pour un maire ?

La «gestion des poubelles»

Quand on aborde ce sujet, la première chose qui vient à l'esprit d'un maire, c'est très souvent la gestion des **déchets ménagers**. Cependant, la collecte et le traitement des déchets n'est plus une compétence de la commune : tout est géré par la CdC qui uniformise la gestion. Dans l'esprit des maires rencontrés, les autres sujets comme l'agriculture, l'eau ou l'énergie sont moins directement perçus comme liés à la transition écologique.

Les campagnes de communication qui ont mis l'accent sur le recyclage comme étant le meilleur moyen de «sauver la planète» peuvent en être une raison.

La prise de conscience dans les autres domaines d'action reste pour l'instant limitée.

Et la politique liée aux pesticides

L'autre élément que les maires rencontrés associent à la transition écologique, c'est l'arrêt de l'usage des pesticides par les services municipaux.

L'interdiction des pesticides dans les collectivités françaises depuis **2017** (loi Labbé) est un sujet majeur dans les mairies. Une immense majorité de maires m'en ont parlé spontanément.

Chacun réagit différemment à l'interdiction : le maire qui freine des quatre fers et continue de traiter les espaces verts de sa commune avec des produits phytosanitaires ou celui qui cherche toutes les techniques alternatives possibles pour se débarrasser des «mauvaises herbes» sans que l'employé communal n'y passe tout son temps.



Ou encore celui qui décide d'aller plus loin que la loi et travaille pour un **cimetière sans pesticide**, en mettant des graviers partout ou en semant des fleurs pour concurrencer les « mauvaises herbes ».

Oui, l'immense majorité des maires sont conscients du problème soulevé par l'utilisation des pesticides concernant la santé publique et **cherchent des alternatives**.

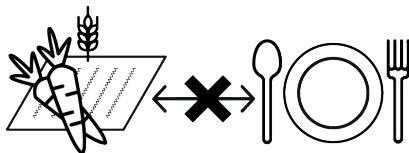
EN BREF

En termes d'écologie, déchets ménagers et pesticides non-agricoles concentrent l'essentiel des efforts des maires.

Qu'en est-il de l'agriculture et de l'alimentation dans les communes ?

La relation entre production locale et consommation locale est très faible

La production agricole locale est très centrée autour des grandes cultures (blé, maïs, colza, fèves...). Les fermes qui produisent le lait qui fait la fierté du Calvados ferment les uns après les autres, notamment à cause du très bas prix du lait et de la quantité de travail nécessaire à faire fonctionner une exploitation laitière. Beaucoup de producteurs de lait se tournent vers les grandes cultures. Un des effets collatéraux de ce changement de production est l'**arrachage des haies** par les agriculteurs, très utiles pour délimiter un champ de vaches et les protéger contre les éléments climatiques, mais vues comme dommageables pour les grandes cultures car réduisant l'ensoleillement de la parcelle et nécessitant un entretien. Le paysage bocager du Calvados, relativement bien protégé jusqu'à maintenant, est donc en train de rapidement se transformer en **terre sans arbres**.



La **production de légumes est très faible** et ne suffit pas à répondre à la demande locale. De plus en plus de maraîchers privilégient la vente à la ferme ou en grandes quantités, ce qui prive les restaurateurs et commerçants de légumes locaux.

Les quelques arrangements entre mairies et producteurs locaux pour les réceptions municipales ou les cantines scolaires sont menacés par les regroupements de commandes opérés par les CdC qui deviennent inaccessibles aux petits producteurs ayant une production limitée.

Les maires ont conscience que les immenses fermes ne sont pas la solution, mais ils ne savent pas **comment encourager l'installation de jeunes** sur des petites fermes.

L'omnipotence des grandes surfaces

Selon les maires et ce que j'ai pu constater sur place, la quasi-totalité des achats alimentaires des habitants se font dans les grandes surfaces. Les quelques commerces locaux qui subsistent sont les boulangeries et les boucheries. L'argument principal qui fait choisir les grandes surfaces est **le prix** et la **simplicité logistique**.

Les habitants vont très souvent faire leurs courses en revenant du travail dans une grande ville.

Quelques rares communes ont réussi à maintenir un centre-bourg avec de nombreux commerces. Mais c'est le fruit d'un travail continu.

Dans l'une d'elles, les commerçants ont demandé à la mairie l'installation d'une pompe à essence communale. Ainsi, les habitants n'ont plus l'obligation d'aller au supermarché pour remplir leur réservoir et viennent faire leurs courses en centre-bourg.

J'ai ressenti un certain **défaitisme** de la part des maires quant à leur pouvoir pour encourager le commerce local et concurrencer les grandes surfaces. Beaucoup estiment que les circuits courts vont se développer dans les années à venir, mais au détriment des commerçants, et que les ventes dans les grandes surfaces vont rester stables.

Favoriser le local, un acte politique

Beaucoup de maires estiment qu'ils n'ont pas la légitimité pour favoriser une épicerie de produits locaux car ça serait considéré comme du favoritisme.

Mais d'autres soutiennent en fournissant, par exemple, des locaux gratuits, voire sont même à l'origine du projet.

« *C'est difficile d'aider directement un producteur, au regard des autres.* »

- maire d'une commune de moins de 1 000 habitants

EN BREF

-Le lien entre agriculture locale et consommation locale est presque inexistant.
-Les grandes surfaces centralisent la majorité des achats alimentaires.

L'eau potable, une ressource prise pour acquise

L'eau potable est encore aujourd'hui gérée au sein de syndicats de communes. Cette compétence est en voie d'être transférée à la CdC, ce qui pose beaucoup de questions sur la capacité des CdC à gérer cette ressource, étant donné que le découpage administratif et le réseau d'eau ne sont pas du tout les mêmes. « *Je crains beaucoup pour la récupération de la compétence eau par les CdC* » m'avoue un maire d'une commune de plus de 1 000 habitants.

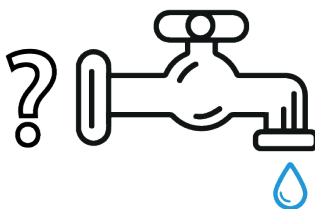
Beaucoup de communes du Calvados ont leur propre source d'eau, mais certains maires ont tellement **délégué** la gestion de l'eau au syndicat qu'ils ne savent pas où l'eau est puisée avant d'arriver jusqu'au robinet (18% des maires interviewés). « *Le réseau d'eau potable est mystérieux pour moi. Il y a un captage sur la commune, mais je ne sais pas s'il y a d'autres sources qui alimentent la commune* » me confie le maire d'une commune de plus de 700 habitants.

« *C'est une bonne question, je vais me renseigner.* »

- maire d'une commune de moins de 500 habitants

EN BREF

La gestion de l'eau est déléguée depuis longtemps et les maires ont du mal à envisager les effets des évolutions climatiques sur cette ressource.



L'énergie dans les communes

Des efforts pour la réduction de la consommation énergétique

Pour réduire la consommation énergétique des communes, la moitié des mairies que j'ai visitées ont **isolé thermiquement** au moins un de leurs bâtiments et plus d'un tiers a modifié le type d'éclairage vers des LED.

La **sensibilisation des habitants**, comme moyen de réduire la consommation totale de la commune au-delà de celle des bâtiments communaux a été mise en place dans moins d'un dixième des communes visitées.

« On a fait venir un prestataire pour qu'il prenne des photos thermiques des bâtiments des particuliers pour montrer les pertes de chaleur, pour entamer une discussion avec les habitants et les accompagner dans l'isolation de leur habitat. »

- maire d'une commune de moins de 5000 habitants

EN BREF

Les efforts pour la réduction de la consommation énergétique se concentrent sur les bâtiments communaux et très peu sur la sensibilisation des propriétaires privés.

Une production locale inexistante

Très peu de communes du Calvados produisent de l'énergie au niveau communal (seulement deux communes parmi celles du panel), 20 % le prévoient et 15 % l'ont envisagé mais se sont heurtées à des blocages (population, rentabilité, légalité...).

Les projets de production d'énergies renouvelables sont de très grande ampleur et portés par des grandes entreprises de l'énergie, ce qui suscite la **méfiance des habitants**.

Malgré la bonne image que pourraient avoir ces projets, les citoyens y sont dans les faits souvent opposés, ce qui ralentit voire empêche leur réalisation.

Un maire m'explique : **« On a commencé le processus pour faire une unité de méthanisation, mais les habitants se sont rassemblés contre. Ça fait trois ans que c'est en cours. Ils ont attaqué en justice le permis de construire. »**

Deux fois sur trois, les seules sources d'énergies envisagées sont les panneaux solaires photovoltaïques et les éoliennes géantes. Très peu de maires m'ont parlé de panneaux solaires thermiques, de chaufferie bois, de méthaniseur ou d'énergie hydroélectrique.

À part des toitures recouvertes de panneaux solaires et quelques rares exceptions, je n'ai pas vu dans les communes de projets de production d'énergie renouvelable gérée par la municipalité à destination de la commune et de ses habitants.

La production d'énergie locale permettrait pourtant de **limiter** sa **dépendance** à l'importation d'énergie et ainsi d'augmenter la résilience de la commune.

EN BREF

Très peu de production locale d'énergie.

Quelle est la résilience des communes en cas de crise ?

Le concept de crise et de résilience

Résilience : « Capacité d'un système à retrouver un fonctionnement ou un développement normal après avoir subi une perturbation. »

Dans notre contexte actuel de **dérèglement climatique**, la fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles risquent d'augmenter. De plus, certaines **tensions internationales** peuvent avoir des impacts sur notre source d'énergie principale, le pétrole.

Je me suis donc interrogé sur la résilience des communes en cas de crise, qu'elle soit d'origine « naturelle » (inondation, tempête de neige...) ou « politique » (attaque d'une usine de pétrole saoudienne, guerre économique...)

Ma première découverte a été de constater que le **concept de crise** est plutôt étranger aux maires que j'ai rencontrés. Soit le maire n'a pas vécu de crises récemment et estime que ça n'arrivera pas ici. Soit le maire a dû gérer une situation exceptionnelle récemment et pense que ça ne recommencera pas de sitôt.

Cette sensation que les crises ne sont pas prévisibles et donc qu'il est inutile de s'y préparer, additionné au fait qu'historiquement l'État intervient en cas de catastrophes, font qu'en effet les mairies sont **très peu préparées**.

« Trois incendies en trois ans. On n'a rien mis en place pour préparer les prochains, on gère ça au coup par coup. »

- maire d'une commune de plus de 700 habitants

EN BREF

Des risques naturels et politiques très peu anticipés.

Le DICRIM

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document obligatoire depuis 1990. Il recense les actions à entreprendre en cas de crise, les personnes ressources à contacter, les éléments à prendre en compte. Ce DICRIM n'était présent que dans **55% des mairies** que j'ai visitées, et seuls les deux tiers de celles-ci avaient réellement joué le jeu de produire un document complet et utilisable, pas uniquement par obligation légale.

« Oui [on en a un], mais je ne sais pas où il est. »

- maire d'une commune de plus de 700 habitants

EN BREF

Un DICRIM pas encore généralisé.

Des risques environnementaux mal estimés

Pluies torrentielles et sécheresses sont des risques qui touchent potentiellement toutes les communes, et dont la récurrence ne va faire qu'augmenter¹. Mais pour autant, les maires ne semblent pas préparés à y faire face. Quand un problème arrive, ils trouvent une solution, car la solidarité est encore forte en milieu rural. Pour l'instant il n'y a eu que des dégâts matériels relatifs.

« En 1999, on a été huit jours sans électricité. Les gens se débrouillent, les uns avaient des petites génératrices derrière le tracteur, ils allaient regonfler les congélateurs. Dans les temps difficiles, dans les lieux ruraux il y a quand même une entraide. »

- maire d'une commune de moins de 300 habitants

1 Rapport de synthèse du GIEC (2014)

Une très grande dépendance à l'essence à bas prix

Une autre question fondamentale est de comprendre la dépendance des communes à une **ressource pétrolière à faible coût**.

Les transports individuels des habitants (on l'a vu cette année avec le mouvement des « gilets jaunes ») se trouvent très impactés à la moindre hausse du prix de l'essence à la pompe.

Mais aussi l'alimentation car une hausse significative du prix de l'essence, ce sont des camions de transports qui sont immobilisés, des grandes surfaces qui ne sont plus approvisionnées et des habitants qui se demandent où ils vont se fournir en **aliments de première nécessité**. Sans parler du pétrole nécessaire à la production agricole (tracteurs, engrais...). Un maire d'une commune de plus de 5 000 habitants me confie *« C'est là où j'ai réalisé qu'une ville pouvait vivre une crise alimentaire. Quand vous avez la production de nourriture sur le territoire, ça sécurise les choses ; la meilleure façon de gérer ce genre de crise, c'est la proximité. »*

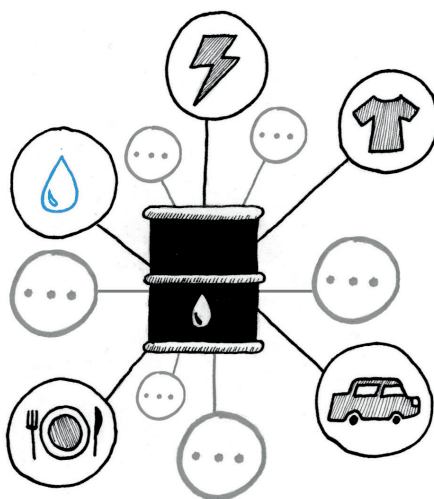
Comment réduire notre dépendance à un pétrole à bas prix et préparer la résilience de la commune ? Seuls deux maires m'ont dit y réfléchir.

*« Très bonne question. P*****, c'est une bonne question, la vache ! Je poserai la question. On est tous pareil, on se dit que ça n'arrivera jamais. »*

- maire d'une commune de plus de 5 000 habitants

EN BREF

Une grande dépendance au pétrole à bas prix, pas seulement pour le transport individuel.



Le numérique au service de la transition écologique ?

L'absence du numérique dans les campagnes

Qu'en est-il de l'utilisation des outils numériques ? Sont-ils de bons vecteurs pour la transition écologique ? **«[Le numérique] C'est bon pour retrouver un chien. En quelques heures c'est fait. Mais la démocratie je ne sais pas»**, me répond un maire d'une commune de plus de 700 habitants.

En me posant ces questions, je n'avais pas réalisé à quel point une **grande partie de la population** n'est pas familière avec les outils numériques en raison de leur âge ou de la vitesse de connexion, ce qui m'a été confirmé par les maires rencontrés, comme ce maire d'une commune de moins de 200 habitants : **«Il nous faudrait d'abord une couverture internet»**. Certaines communes ont un site web plus ou moins dynamique et mis à jour, mais la plupart des mairies n'utilisent que l'email pour interagir avec les citoyens. Les maires ne misent pas forcément sur le développement du numérique pour impliquer les habitants.

On leur promet depuis des années une connexion décente et ils n'y croient plus, et d'autre part beaucoup de maires pensent que le numérique éloigne les habitants alors qu'au contraire il faudrait les faire se rencontrer physiquement pour recréer du lien.

« Les gens ont besoin d'humain. Ils ne veulent pas d'email, ils veulent que le maire vienne leur parler, prendre des nouvelles, leur dire les infos. »

- maire d'une commune de moins de 500 habitants.

EN BREF

Des habitants de communes rurales peu connectés à Internet, pour des raisons techniques ou d'âge.

Conclusions de l'état des lieux

Les communes de moins de 3 000 habitants représentent 90 % des communes de France et regroupent 30 % de la population. C'est la réalité rurale que j'ai rencontrée.

Les points clefs :

Démocratie

- Les regroupements de communes (Communes Nouvelles et CdC) ont tendance à éloigner les citoyens du centre de décision et à affaiblir la **démocratie**.
- Sauf quelques exceptions, les maires n'appartiennent pas à un **parti**, l'intérêt de la commune prévaut dans leur engagement.
- Les communes ont des difficultés à maintenir une vie associative dynamique, l'**école** constitue souvent le dernier bastion de l'implication des habitants via l'association des parents d'élèves.
- La fonction de maire est pratiquée de façon **solitaire**. Bien qu'entouré d'un conseil municipal, il incarne celui vers qui tout le monde se tourne.

Gestion des ressources

- Très peu de communes produisent de l'**énergie**.
- Le **lien** entre agriculture locale et consommation locale est presque inexistant.
- La gestion des **déchets ménagers** concentre l'essentiel des préoccupations environnementales des maires.
- Les restrictions d'utilisation des produits phytosanitaires par les agents municipaux est un point « chaud ».
- Le rôle structurant de l'**échelle intercommunale** concernant la transition écologique est reconnu par les maires.
- La gestion de l'**eau potable** n'anticipe pas les dérèglements climatiques.
- Les communes sont **extrêmement dépendantes** d'un pétrole à faible prix.

CONCLUSION

Les outils existants de la démocratie municipale pourraient permettre une gestion locale des ressources pour une transition écologique mais ils sont sous-utilisés.

Conclusions personnelles

Le maire a le pouvoir qu'il se donne

Un maire également président de CdC est explicite : « **Les élus pensent que tout est déjà décidé. Mais ils ont le pouvoir. Les maires ruraux sont pour l'instant majoritaires, mais ils n'en profitent pas. Ils sont en attente.** »

Le périmètre d'actions des maires varie avec leur personnalité. Un maire pense **impossibles** des choses que d'autres maires ont **réalisées**. La limite est celle que chacun se fixe.

Pour certains maires, les compétences clefs n'étant plus entre leurs mains, ils ne sont bons qu'à gérer des conflits de voisinage. Pour d'autres, malgré les lois et les complications administratives, il est toujours possible de mener de beaux projets au sein de la commune, même sans beaucoup de financement.

Ailleurs en France, certains maires décident de dépasser la loi au risque de devenir "hors-la-loi", comme ce maire de Bretagne qui a fait l'actualité en interdisant l'épandage de pesticides à moins de 150m des habitations dans sa commune.

Certains maires se sentent **abandonnés** par l'État. Il est donc légitime d'agir. Le maire et le conseil municipal ont de grands pouvoirs qu'ils s'empêchent d'utiliser pour diverses raisons.

Les habitants ont le pouvoir qu'ils se donnent

Il semble que tout le monde attend : les maires attendent que les habitants se mobilisent pour agir. Les habitants attendent que la mairie fasse quelque chose.

Les habitants ont un vrai pouvoir au **niveau local** :

- Voter aux élections municipales.
- Lors des campagnes, pousser les candidats à s'engager sur des mesures concrètes et sur le fait de rendre des comptes régulièrement.
- Après les élections, parler à l'équipe municipale des sujets importants, échanger de façon formelle ou informelle avec les autres habitants sur l'avenir de la commune.
- Manifester son contentement et son mécontentement, et se proposer pour **agir**.

Si un élément essentiel est en péril, savoir dire non pour le protéger est important. Même si le « combat » semble perdu d'avance.

« La compétence a été transférée [à la CdC] mais nous on s'est battu pour la conserver dans la commune. Le [président de la CdC] m'a dit qu'il était hors de question qu'on change quelque chose qui fonctionne. On a eu une convention qui nous a laissé la compétence. »

- maire d'une commune de plus de 1 000 habitants

Pistes de réflexions

Rêver, Faire l'état des lieux puis Agir ensemble

Commençons par **rêver** ! Dans un monde idéal, à quoi ressemblerait notre commune ? En marchant dans les rues, que voit-on dans cette commune de rêve ? Que sent-on ? Qu'entend-on ? Une fois l'exercice réalisé seul, posons-nous à nouveau ces questions à plusieurs et partageons ces rêves avec nos amis, notre famille, nos voisins, nos collègues...

Vient ensuite le moment de **se demander** ce qui nous sépare de ce rêve.

Dans ma commune, d'où vient l'eau du robinet ? D'où vient l'énergie électrique ? Des exemples de questions, celles que j'ai posées aux maires, sont listées à la fin de cette synthèse (page 39).

Vient enfin l'**action**. Le choix de ces actions dépend entièrement du résultat des deux premières étapes. De nombreuses ressources existent, comme le **Pacte pour la Transition** qui propose 32 mesures concrètes dans le sens de la transition écologique à l'échelle communale (<https://pacte-transition.org>), ou le travail de l'association **SOS Maires** qui est une référence en termes de résilience des communes (<https://sosmaires.org>).

Relocaliser l'économie

L'agriculture sur des terrains communaux

Une des priorités me semble l'**agriculture locale** pour la **consommation locale** : accompagner des jeunes agriculteurs à s'installer, alimenter la cantine communale avec des produits locaux, mettre en réseau des producteurs locaux et des consommateurs locaux (habitants, restaurants, magasins...).



« Si un maraîcher me faisait part de son envie de s'installer on lui trouverait un terrain. On a un terrain communal qui est aujourd'hui loué au haras, mais on pourrait lui louer. »

- maire d'une commune de moins de 200 habitants

Favoriser les artisans locaux

On peut avoir l'impression que consommer local coûte plus cher, mais cette différence de prix est en réalité un investissement. Sur le court terme, il permet à des voisins de vivre de leur production, sur le long terme il améliore la **résilience de la commune** face aux aléas de l'évolution du cours du pétrole.

« On est loin de tout. C'est pour ça qu'il y a intérêt à créer quelque chose ici. »

- maire d'une commune de moins de 1 000 habitants

Utiliser la CdC pour mutualiser, pas pour centraliser

Les rassemblements de communes sont des occasions de travailler ensemble.

Mutualiser les outils et les services, et éviter une centralisation qui ne favorise que les grands centres aux

dépend des périphéries.

« Aujourd'hui, chacun a ses petits services techniques [municipaux]. On est onze communes à avoir des petites déneigeuses, alors que si c'était la CdC qui faisait le déneigement, on aurait un matériel plus performant et ça ne coûterait pas plus. »

- maire d'une commune de plus de 3 500 habitants

Faire un état des lieux de la résilience de sa commune

Aller voir son maire et l'interroger sur la réaction prévue face à une éventuelle crise alimentaire amenée par une hausse du prix de l'essence, c'est une **première étape** que chacun peut mener. Estimer la dépendance de sa commune à « l'eau abondante » et au « pétrole pas cher » peut servir à anticiper des évolutions prévisibles et à initier des projets locaux de transition écologique. Cette connaissance permet de justifier une demande de soutien du département, de la région, de l'État...

Annexe 1:

Méthodologie

À des fins de transparence et de réplicabilité, la méthodologie de la préparation et de la réalisation de l'étude est détaillée ici.

Sélection des communes et définition du trajet

Aléatoire, chemin le plus court entre les points

Les communes rencontrées ont été tirées au hasard parmi les **536 communes** du Calvados par un logiciel codé par mes soins en Python.

J'ai ensuite mis les communes sélectionnées sur une carte et j'ai tracé un trait entre les points en cherchant à minimiser la distance totale. Aux mairies tirées au sort, j'ai **rajouté** quelques communes qui me semblaient pouvoir apporter des éléments nouveaux : Caen et Hérouville-St-Clair (métropole régionale), Honfleur et Deauville (villes touristiques).

Construction du questionnaire

J'ai monté un **comité de pilotage** qui m'a aidé et accompagné tout au long de l'étude, de la préparation du questionnaire à la synthèse des données recueillies.

Ce comité m'a aidé à sélectionner les questions, les organiser et à faire en sorte qu'elles ne soient pas biaisées. Les membres de ce comité sont des chercheurs, des journalistes, des sociologues et un élu. La parité a été recherchée et atteinte : Elisabeth Dau ; Jean Dumonteil ; Jean Girardon ; Sylvie Le Calvez ; Armel Le Coz ; Déborah Furet ; Chan Langaret.

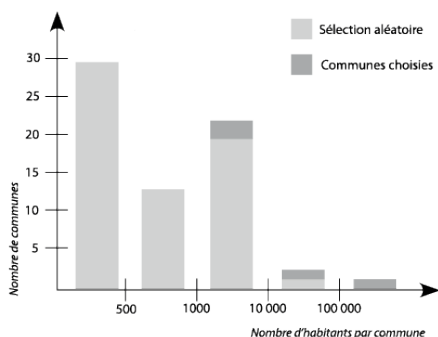
Prise de rendez-vous

Les maires ont pour la plupart joué le jeu et se sont rendus disponibles le jour de mon passage dans leur commune. Le partenariat avec l'**Amicale des Maires du Calvados**, l'association des maires du département, a permis de rassurer certains maires sur l'authenticité de ma démarche.

Quand un maire ne pouvait pas se rendre disponible, je cherchais à prendre rendez-vous avec un maire d'une commune voisine similaire. 85 maires sollicités ; 66 rdv pris (20% de femmes) ; 7 refus pour absence ; 8 refus nets ; 4 demandes restées sans réponses.

Aucun maire n'a eu les questions à l'avance. Les interviews étaient calibrées pour durer **une heure**, mais dans certains cas, la durée s'est allongée ou raccourcie.

Les notes, prises à la main, ont été retranscrites à l'ordinateur le plus rapidement possible après l'entretien, afin de ne perdre aucun détail.



Analyse des résultats

Une fois le périple à vélo terminé, les notes issues des 66 interviews, soit plus d'une **centaine d'heures** d'échanges, ont été compilées et analysées. Pour cela, j'ai bénéficié de l'aide de plusieurs personnes bénévoles qui m'ont aidé à analyser les données recueillies.

Interview des maires et retranscription

Conditions identiques

Pour tous les maires, l'interview a suivi le **même processus**. Les questions étaient les mêmes, posées dans le même ordre, avec un effort pour conserver une intonation et une posture identique d'une commune à l'autre.

Une étude indépendante et autofinancée

Comme mentionné plus haut, cette étude a été **financée sur fonds propres**.

Aucune organisation, institution, association ou parti politique n'a pris part dans le financement de cette étude, ni dans son organisation.

Limites de l'étude

Les informations viennent des maires

Les informations recueillies dans cette synthèse se basent sur les propos des maires et n'ont pas toutes été vérifiées. Des approximations sont donc possibles.

Les informations sont issues d'un seul département

Cette étude a été entièrement réalisée avec des données issues du Calvados. Les résultats présentés ici ne valent que pour les communes échantillonnées et ne sauraient être valables pour l'ensemble des communes du Calvados, encore moins de la France.

EN BREF

Si vous souhaitez répliquer cette étude à une autre échelle ou dans un département différent, nous nous ferons une joie de vous y aider.

Contactez-nous !
contact@larouteencommunes.fr

Annexe 2:

Questionnaire

Le Maire

- 1 - Est-ce votre premier **mandat municipal** ?
- 2 - Quel est votre **âge** ?
- 3 - Quelle est votre **profession** ?
- 4 - Quelles sont vos responsabilités au sein de votre **intercommunalité** ?
- 5 - Avez vous d'**autres mandats** d'élu local ? Lequel ?
- 6 - Etes vous membre d'un **parti politique** ?
- 7 - Environ combien de **temps par semaine** consacrez vous à votre fonction de maire ?
- 8 - Quel est le temps de présence de votre **secrétaire de mairie** par semaine ?
- 9 - Quelle est la **fréquence des réunions** avec vos adjoints et conseillers municipaux ?

Vie démocratique

- 1 - **Opposition** : Y avait il d'autres listes aux dernières élections municipales ? Combien de personnes y ont été élues ?
 - 1B - Cette opposition est-elle une alliée ou un frein dans la construction démocratique de votre commune ?
- 2 - **Démocratie municipale/intercommunale** : Selon vous, est-ce que l'intercommunalité a plutôt renforcé ou détérioré la démocratie dans votre territoire ?
 - 2B - Comment est-ce que ça se manifeste au niveau de votre commune ?
- 3 - **Amélioration** : Comment améliorer de ce point de vue la relation entre municipalité et intercommunalité ?
- 4 - **Relation externes** : Quelles sont vos relations avec le Département ? Avec la Région ? Les services de l'État ? Avec l'Europe ?
- 5 - **État des lieux de la vivacité démocratique** : Quel est le dynamisme du milieu associatif ?
 - 5B - Quelles sont les demandes d'implication des habitants à la vie démocratique locale ?
- 6 - **Méthodes/outils de participation** : Qu'est ce que vous utilisez comme méthodes et comme outils pour mobiliser vos concitoyens ?

7 - **Numérique**: Utilisez vous des outils numériques pour faire vivre la démocratie locale ?

8 - **Évolution rôle du maire**: Le maire a-t-il selon vous un rôle particulier dans la démocratie locale de la commune ? Ce rôle a-t-il évolué ces dernières années ?

9 - **Idéal démocratique**: A quoi ressemblerait le système démocratique idéal au sein de votre commune ? Par exemple en termes d'engagement citoyen ou de type de prise de décisions.

Définition

1 – Quand je vous dis « **transition écologique** » au niveau de la commune, ça vous fait penser à quoi ? Donnez-moi les trois premiers mots qui vous passent par la tête.

Alimentation/Agriculture

1 – **Courses**: Où les habitants vont ils faire leurs courses ?

2 – **Responsabilité**: Dans quelle mesure pensez-vous que c'est de la responsabilité du maire de s'intéresser au sujet des circuits courts et de l'approvisionnement en alimentation des citoyens ?

3 – **École**: Est ce qu'il y a une école dans la commune ?

3A – (si applicable) **Fermeture école**: De quand date la fermeture de l'école communale ?

3B – (si applicable) **Restauration collective**: D'où viennent les aliments distribués à la cantine de la commune ?

4 – **Production locale**: Que produisent les agriculteurs de la commune ?

4B - Que mettez-vous en place pour encourager les circuits courts au niveau de la commune ?

4C – (si applicable) **Financement**: Avec quels financements ?

4D – (si applicable) **Dernier commerce**: De quand date la fermeture du dernier commerce de la commune ?

5 – **Futur proche**: Comment voyez-vous la situation évoluer dans les prochaines années ?

6 – **Pouvoir**: Pensez-vous avoir les moyens d'avoir un impact sur cette évolution ?

Ressource en eau

1 – **Production**: Où est produite l'eau potable consommée par les habitants ?

1B – **Local**: Est-ce qu'il y a un forage sur la commune ?

2 – **Coupeure d'eau**: En cas de coupeure d'eau potable, quelle est l'autonomie de votre commune ?

3 – **Stress hydrique**: Votre commune manque-t-elle d'eau en été ?

4 – **Eau et agriculture**: La question de l'accès à la ressource en eau pour les besoins de l'agriculture se pose-t-elle dans votre commune ?

Énergie

1 – **Réduction de la consommation**: Quelles mesures la commune a-t-elle mis en place pour diminuer sa consommation énergétique ?

2 – **Énergie locale**: Produisez-vous de l'énergie localement ou envisagez-vous de le faire ?

2B - (si applicable) **Implication citoyenne**: Quelle implication citoyenne envisagez-vous ?

3 – **Coupure d'électricité**: A quand remonte la dernière coupure d'électricité majeure ? Comment la situation a-t-elle été gérée ?

Gestion de crise

1 – **Crises**: Avez-vous eu à gérer des situations de crise dans votre commune ? Comment cela s'est-il passé ? Que feriez-vous différemment la prochaine fois ?

2 – **DICRIM**: Avez-vous au niveau de la commune un DICRIM, un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ?

3 – **Plan Communal de Sauvegarde**: Et un Plan communal de Sauvegarde ?

3B – **Crise alimentaire**: Le plan de sauvegarde de la commune prend-il en compte le cas d'une crise alimentaire ?

3C – **Réfugiés climatiques**: Êtes-vous en mesure d'accueillir des réfugiés climatiques ?

4 – **Responsabilité changement climatique**: En tant que maire, pensez-vous avoir une part de responsabilité dans le changement climatique ?

5 – **Intercommunalité**: Pensez-vous que l'intercommunalité soit une alliée ou un frein dans la transition écologique de votre territoire ?

Vision

1 – **Élections 2020**: Comment envisagez-vous les prochaines élections municipales ? Est-ce que ça va être facile de monter une liste ?

2 – **Laisser une trace**: Qu'est-ce que vous souhaitez que vos administrés retiennent de vos mandatures ?

Pour finir, je vais vous demander d'imaginer que nous sommes dans un monde parfait, où tout est possible. Vous vous baladez, ici, dans cette commune.

3 – **Commune parfaite**: Que voyez-vous autour de vous ?

À quoi ressemble votre commune dans ce monde où tout est possible ?

4 – **Obstacles/Solutions**: Qu'est-ce qui aujourd'hui vous empêche d'atteindre ce rêve ? Qu'est-ce que vous pourriez mettre en place pour y arriver ?



V1.1

Étude réalisée et rédigée en 2019 par Ulysse Blau

Graphisme par MarionRaffier.fr

Illustrations p.11, p.14, p.20
par Camille Chailloux et Elsa Dupont

Pour nous contacter
contact@larouteencommunes.fr

Plus d'info sur le site
<http://laRouteenCommunes.fr/>

Cette étude est destinée au plus grand nombre: tous les habitants des communes, tous les maires, tous les acteurs de la vie quotidienne en France.

Vous pouvez:

- Envoyer cette synthèse à votre maire et au conseil municipal.
- Aborder le sujet de la transition écologique avec les candidats aux élections municipales de mars 2020.
- Organiser une réunion d'habitants pour partager vos souhaits pour la commune.

Ce document est téléchargeable sur:

<http://larouteencommunes.fr>

